

Paris, le 13 juin 1989

Hommage à Michel Virally

"Plus mal placée pour évoquer la personnalité de Michel Virally que d'autres ici qui l'ont plus et mieux connu que moi, je tiens cependant à le faire en témoignage de la reconnaissance de notre Association, et de l'amitié et de l'admiration que personnellement je lui portais.

A l'annonce de sa mort, un très grand nombre de témoignages de sympathie sont parvenus à la Branche Française. Je citerai seulement Lord Wiberforce et Sir Gordon Slynne, actuel chairman de l'ILA, qui était venu donner une conférence ici en 1987, le Professeur Jurek Makarczyk, actuel Président mondial. Ces messages ont été transmis à Danièle Virally, à qui j'ai exprimé en votre nom notre profonde tristesse, tristesse que nous exprimons également à leur fille Mme Virally-Legros, membre de notre association.

Chacun connaît la carrière d'internationaliste de Michel Virally, carrière fauchée en pleine maturité comme on l'a écrit récemment. J'étais assistante à la Faculté de Droit de Paris lorsqu'il y arriva, auréolé de son expérience à l'Institut des Hautes Etudes internationales et à la Faculté de Droit de Genève avec lesquels il conservera toujours des liens. Il fut, à Paris comme à Genève, un véritable maître pour des générations d'étudiants attirés par la fluidité de sa pensée, la finesse de ses analyses, l'acuité de ses jugements. Je peux témoigner que le cercle de ses élèves est aux dimensions de notre planète ayant assisté à des retrouvailles chaleureuses lors de notre 6ème Conférence à Séoul en 1986.

Michel Virally était membre de l'Institut de Droit International depuis 1979. Son activité de praticien fut également considérable. Il avait été membre de la délégation française à l'Assemblée Générale des Nations Unies à diverses reprises, conseil du Gouvernement français dans deux procédures d'arbitrage, conseil de divers gouvernements étrangers devant la Cour Internationale de Justice ou dans des contentieux arbitraux. Il était depuis 1985 président de chambre du Tribunal des différends irano-américains.

Co-directeur avec Charles Rousseau de la Revue Générale de droit international public, son oeuvre écrite est considérable. Je citerai seulement, parce qu'ils m'ont plus particulièrement marquée :

- L'Organisation mondiale, bien sûr, son maître livre, paru en 1972 ;

- mais aussi diverses études parues notamment à l'Annuaire Français de Droit International sur la valeur des résolutions des organisations internationales, le droit programmatoire, le droit du développement où l'on découvre toute la richesse de sa réflexion sur le droit et le non droit, l'adhésion et la sanction, l'unilatéral et le contractuel.

Mais surtout, ce professeur éminent, ce praticien réputé, nous avait fait l'honneur d'accepter en 1985, à la requête de Me. Lisbonne, de devenir le président de notre Association. Il a été formellement élu le 15 janvier 1986.

Pendant ces trois années de présidence, Michel Virally, poursuivant la tâche de ses prédécesseurs, a oeuvré afin de faire entendre la voix des juristes français aussi souvent et aussi efficacement que possible dans l'enceinte privilégiée de dialogue que constitue l'ILA.

Dans son action, une priorité : mieux insérer notre branche dans l'Association mondiale.

De retour de Séoul en 1986, il écrivait à chacun d'entre nous :

"Nous nous sommes peut-être comportés comme une association franco-française et pas assez comme une association destinée à avoir un rayonnement international.

La langue française - et avec elle l'influence de la pensée juridique française - ne se maintiendra pas si les Français ne sont pas suffisamment présents et actifs pour prendre des initiatives et défendre leurs idées. C'est là un enjeu dont nous devons être conscients".

Nous avons encore beaucoup besoin de Michel Virally pour nous aider à formuler nos idées et à les défendre. Nous essaierons d'entendre son message."

J. de la Rochère